



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat prend acte avec regret du retrait des associations du personnel en dépit d'une enveloppe supplémentaire de 47 millions

La deuxième rencontre entre les syndicats FSF - SSP Vaud - Sud et une délégation du Conseil d'Etat s'est tenue ce jour. A cette occasion, comme il s'y était engagé le 23 février dernier, le Gouvernement a formulé plusieurs propositions concrètes. Celles-ci comprennent des mesures salariales, ainsi que des mesures de renforcement structurel dans le secteur public représentant une enveloppe financière globale de 47 millions de francs pour 2024. Ces mesures sont en cohérence avec les orientations prioritaires du Programme de législature et dans la ligne des mesures d'ores et déjà annoncées par le Conseil d'Etat en début d'année. C'est donc à regret qu'il prend acte du choix des syndicats de se retirer des discussions.

Après avoir dressé un état de la conjoncture financière et économique incertaine qui caractérise la situation actuelle, le Conseil d'Etat a proposé plusieurs mesures touchant à la fois aux salaires et à la fois à l'amélioration des conditions de travail et destinées à assurer la délivrance de prestations de qualité notamment dans plusieurs secteurs publics et parapublics.

En accord notamment avec les priorités fixées par le Conseil d'Etat dans son programme de législature, présentées en novembre dernier, et en cohérence avec plusieurs dossiers d'importance déjà ouverts ou en passe de l'être, ces mesures représentent une enveloppe financière de 47 millions de francs.

Ainsi des mesures de revalorisations salariales, pérennes dès 2024, du secteur social parapublic et du secteur sanitaire parapublic ont été présentées pour un montant de 20 millions. S'y ajoute, en résonance avec les discussions menées le 23 février dernier avec les syndicats, une enveloppe de 15 millions au titre d'un supplément salarial en 2024, indépendant de l'indexation et non soumis à la caisse de pensions, pour les secteurs public et parapublic, dont les modalités d'octroi doivent être négociées.

Le Conseil d'Etat a également proposé des mesures de renforcement structurel dans le secteur public. Ceci touche l'encadrement scolaire dans le contexte de l'école inclusive, la prise en charge et la prévention de la santé mentale des jeunes et la création de postes supplémentaires protection des mineurs. Il dégagera également des

moyens supplémentaires pour mener différentes actions de prévention des risques psychosociaux, la lutte contre le harcèlement, ainsi que la création d'un dispositif de protection des lanceurs d'alerte.

C'est donc à regret que le Conseil d'Etat prend acte de la position des syndicats qui ont décidé de se retirer des discussions. Cette issue ne remet cependant pas en question la volonté du Gouvernement de poursuivre ses réflexions sur l'amélioration du cadre de travail dans les secteurs évoqués. Malgré ce retrait, le Conseil d'Etat ne revient pas sur sa proposition et demeure ouvert au dialogue.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 22 mars 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DITS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat

DFA, Valérie Dittli, conseillère d'Etat

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat

TÉLÉCHARGEMENTS